

L'Immigration Marocaine en France

I. — L'IMMIGRATION DE 1912 A 1950.

Une enquête prescrite par le Gouvernement indiquait la présence en France, en 1914, de 5.000 algériens. Elle ne donne aucune indication sur le nombre des marocains. Il est cependant certain que quelques uns étaient venus d'Oranie mêlés aux algériens. Dans son livre « Les Marocains en France » (1), M. Joanny Ray signale que des Souassis étaient employés dès 1909 dans une usine métallurgique nantaise et que leur employeur en fut tellement satisfait qu'il envoya à Oran, en 1912, l'un d'entre eux qui recruta et ramena vingt cinq de ses compatriotes.

Au moment de la signature du traité du Protectorat, quelques dizaines d'ouvriers marocains se trouvent donc déjà en France, à Nantes, dans les mines du nord et du Pas-de-Calais et vraisemblablement à Marseille.

Ce n'est cependant qu'au cours de la guerre 1914-1918 que des contingents importants de marocains arrivent en France. Sans parler des soldats qui combattirent sur le front et dont certains se fixèrent par la suite dans la métropole, de nombreux ouvriers furent recrutés au Maroc à partir de 1915 en qualité de travailleurs coloniaux. 35.000 engagés d'un an furent ainsi contractés par des marocains presque tous originaires de la région de Marrakech, des Haha ou du Sous. Un grand nombre d'entre eux renouvelèrent leur engagement et sont ainsi comptés deux fois dans le chiffre de 35.000. On peut donc estimer que quinze à vingt mille marocains seulement sont venus travailler en France entre 1915 et 1918.

Ils furent rapatriés pour la plupart en 1919, mais les possibilités de travail en France étaient désormais connues : un courant d'émigration n'allait pas tarder à s'établir du Maroc vers la France. Les émigrés sont en presque totalité des berbères sédentaires du sud-ouest du Maroc, des « Ichelhain » ou chleuhs. Ils viennent des Haha et surtout des régions encore en partie dissidentes du Sous, de l'Anti-Atlas et du Haut-Atlas occidental. On note également, à leurs côtés, la présence d'émigrés provenant du Maroc oriental, mais jusqu'à 1939 les éléments d'origine chleuh représenteront toujours plus de 90 % de la colonie marocaine en France (2).

De 1919 à 1925 aucun contrôle n'est exercé sur l'émigration. Malgré les dahir du 27 septem-

bre 1921 et du 24 septembre 1924 interdisant, le premier, la création de bureaux de placement payants et le second, le placement de la main-d'œuvre hors de la zone française de l'Empire chérifien par des intermédiaires même gratuits, les candidats à l'émigration sont exploités par des officines de recrutement. Leur nombre ne cesse pourtant de croître. Les trois mille travailleurs coloniaux qui n'avaient pas été rapatriés au début de 1919 sont rejoints au cours de la même année par environ quatre mille immigrants. On compte neuf mille marocains en France en 1921, plus de quinze mille en 1923-1925.

Au Maroc, les chambres de commerce et d'industrie s'émeuvent de ces départs de main-d'œuvre. La France s'inquiète de cet afflux d'ouvriers non spécialisés. Déjà à cette époque, la presse signale le danger que présente pour la sécurité publique la présence de nombreux nord-africains dans certains quartiers. Les événements du Rif nécessitent d'autre part, d'importants travaux militaires. Le Gouvernement du Protectorat interdit provisoirement l'émigration. Cette interdiction est maintenue sine die par la circulaire du 13 juillet 1928 en raison de la crise de main-d'œuvre dont souffre alors le Maroc, en pleine expansion économique. Ce n'est qu'en 1931, que le dahir du 27 octobre portant réglementation de la sortie des travailleurs marocains, autorise l'émigration sous certaines conditions.

La période de 1925 à 1931 est donc caractérisée par l'interdiction faite aux marocains d'aller travailler en France. Il est assez piquant de constater que c'est justement aux cours de ces six années qu'on y enregistre les arrivées les plus massives. Celles-ci sont en effet, fonction, non pas des réglementations qui sont tournées, mais de la situation économique. Or, cette dernière, dans la métropole, est alors particulièrement prospère. Les marocains sont assurés de trouver, à leur arrivée, du travail et des hauts salaires inconnus dans leur pays. Ils se précipitent donc vers la France. Le mouvement n'est ralenti qu'au cours de l'année 1927 marquée par un léger chômage. Le maximum est atteint en 1929 où le nombre des immigrés atteint 21.000.

Le dahir de 1931, réglementant l'émigration, arrivait à une époque où la crise économique commençait à atteindre la France où le chômage sévit durement de 1931 à 1933. La soumission totale du sud marocain en 1934, et le rétablissement de l'ordre dans ces régions, permettait d'autre part à de nombreux marocains de regagner leur pays qu'ils avaient quitté

(1) Joanny Ray — Les Marocains en France — Librairie du Recueil Sirey-Paris 1938. Cet ouvrage constitue l'étude la plus complète et la mieux documentée sur l'immigration marocaine en France avant 1937.

(2) Nous ne parlons dans cette étude que des immigrés civils, à l'exclusion des militaires tenant garnison en France (environ 12.000 en 1939) dont l'origine ethnique est toute différente.

à la suite de dissensions locales. La colonie marocaine en France diminue de moitié pendant cette période et descend à dix mille personnes en 1935-1936.

De meilleures conditions économiques, à partir de 1937, entraînent une reprise de l'émigration, mais celle-ci reste clandestine. Le dahir de 1931 prescrivait que le travailleur désirant quitter le Maroc devait être muni d'un passeport chérifien délivré par la région sur présentation d'un contrat de travail visé par les services du travail de France et du Maroc, d'un carnet d'identité et d'un extrait de la fiche anthropométrique délivrés par la sécurité publique, d'un certificat médical provenant de la santé publique et enfin d'un reçu délivré par le trésorier général du Protectorat du versement d'un cautionnement en vue du rapatriement. Le candidat à l'émigration devait donc rassembler un dossier de six pièces et s'adresser pour cela à cinq services différents du Protectorat ! Il trouva plus simple de continuer d'ignorer l'administration et d'employer, pour se rendre en France, les mêmes procédés que par le passé. Au début de 1939, on compte environ douze à treize mille chleuhs en France et un millier de marocains provenant des autres régions de l'Empire chérifien, d'Oujda et de Berkane en particulier.

Depuis 1918, l'émigration vers la France avait été uniquement individuelle et clandestine. L'année 1939 voit le retour du recrutement officiel de groupes d'ouvriers encadrés, envoyés en France en vue d'une activité déterminée. Un important contingent de travailleurs agricoles fut ainsi mis à la disposition des grandes exploitations betteravières ou céréalières. L'expérience réussit pleinement et cette main-d'œuvre donna toute satisfaction aux employeurs. La guerre qui éclata peu après ne permit pas de la poursuivre. La plupart des marocains, ainsi recrutés, furent rapatriés en 1940. On en retrouve cependant encore quelques uns aujourd'hui en France.

En 1942, les Allemands exigent que le Maroc leur fournisse de la main-d'œuvre. Des travailleurs sont mis à la disposition de l'organisation Todt. Ils sont employés en particulier à la construction du « mur de l'Atlantique ». Ce recrutement marque un changement profond dans le caractère de l'émigration marocaine. Pour la première fois des contingents importants sont envoyés en France qui ne sont pas originaires du pays chleuh. Les travailleurs levés en 1942 appartiennent au prolétariat des villes du Maroc. Beaucoup d'entre eux sont des déracinés n'ayant plus d'attachés avec leur pays. Ils ne profiteront donc pas des facilités de rapatriement qui leur seront offertes en 1945.

Les opérations de guerre, en 1944 et 1945, entraînent de sensibles modifications dans la répartition et la composition des colonies marocaines en France. Les bombardements, les opérations ayant suivi le débarquement allié, font refluer sur la région parisienne ou le centre de

la France les marocains établis sur les côtes. Certaines colonies comme celle de Normandie se reconstitueront, en partie, après les hostilités. D'autres, celles de la Loire Inférieure ou de La Rochelle par exemple, disparaîtront totalement. Certains de leurs membres trouveront à s'établir dans des régions non sinistrées. Beaucoup préféreront regagner le Maroc. Les rapatriements sont nombreux au cours de l'année 1945 et du début de 1946. La population marocaine en France redescend à cette époque au-dessous de 10.000 personnes. Saint-Etienne, qui avait compté plus de 3.000 marocains en 1926, n'en a plus que 600 en 1945.

Ces départs sont compensés par la libération en France de nombreux militaires de la 1^{re} Armée, par le recrutement d'importants contingents de mineurs pour le compte des charbonnages de France et par l'émigration ordinaire qui reprend à partir de 1946, parfois en conformité avec les dahir et beaucoup plus fréquemment sous la forme clandestine traditionnelle.

L'armée d'Afrique débarque sur les côtes de Provence le 15 août 1944. L'effort de guerre du Maroc a été particulièrement poussé. Deux divisions d'infanterie sur quatre, deux divisions blindées sur trois, ont été formées sur le territoire du Protectorat. Les soldats marocains appartiennent en général à des familles pauvres. La plupart s'engagent pour échapper à la misère. Le brusque changement d'existence qui marque leur entrée au régiment, entraîne souvent un relâchement de leurs relations avec leurs familles. Ceux qui débarquent en France ont fait les campagnes de Tunisie et d'Italie. Ils ont parcouru des pays nouveaux, soutenus de durs combats. Le Maroc, qu'ils n'ont pourtant quitté que depuis deux ou trois ans, leur apparaît déjà bien lointain. En France, ils logent d'abord chez l'habitant, au hasard des cantonnements, puis, les opérations terminées, au lieu d'être encasernés comme avant 1939, ils sont répartis entre de très nombreuses petites unités, chargées, en particulier, de la garde des prisonniers de guerre. Près d'une centaine de villes françaises ont ainsi des garnisons marocaines. Partout, ces soldats sont bien reçus par la population. Ils ébauchent des liaisons avec des jeunes filles ou des femmes françaises. Elles se terminent souvent par un mariage. On peut estimer à environ quatre cents le nombre des mariages mixtes qui ont ainsi été contractés, entre 1946 et 1949, par des militaires en activité ou récemment libérés. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que ces soldats marocains, si bien accueillis, aient pris goût à la vie en France et l'aient trouvée préférable à celle qu'ils menaient naguère sous la kheima ou sous la nouala. Ils sont donc nombreux à se faire libérer en France. Une simple promesse d'embauchage, souvent de complaisance, suffit à l'autorité militaire. D'autres, rapatriés par l'armée, reviennent clandestinement en France dès qu'ils le peuvent. Il est difficile de chiffrer le nombre de ces

nouveaux immigrants. Nous pensons qu'il y a vraisemblablement à l'heure actuelle deux à trois mille anciens soldats marocains en France, provenant des prisonniers de guerre de 1940 ou de la 1^{re} armée. Cette immigration particulière a eu pour résultat de modifier d'une manière appréciable la composition ethnique de la colonie marocaine en France en y introduisant, à côté des chleuhs, un important contingent de marocains originaires des régions nord et nord-ouest du Maroc.

Le recrutement, par l'office national d'immigration, de mineurs pour les charbonnages de France allait au contraire renforcer les éléments chleuhs. Ce recrutement, poursuivi pendant les années 1946, 1947 et 1948, eut pour résultat d'introduire en France près de 4.000 travailleurs. La région d'Agadir n'ayant pu fournir la totalité du contingent demandé, le complément fut recherché dans les territoires de Ksar-Es-Souk et de Ouarzazate.

Ces mineurs étaient en principe embauchés avec un contrat leur assurant dix huit mois de travail à l'expiration desquels ils devaient être rapatriés par les soins des houillères. En réalité, certains d'entre eux inaptes au travail des mines furent reclassés, dès le début, dans diverses industries. D'autres, rompant unilatéralement leur contrat, disparurent des houillères, parfois pour regagner le Maroc, le plus souvent pour rejoindre des contribuables qui leur procuraient, dans les industries de la région parisienne, des emplois moins pénibles que le travail des mines. Enfin, une partie importante des ouvriers arrivés en fin de contrat, ne profitèrent pas des facilités de rapatriement qui leur étaient offertes et restèrent, pour la plupart, aux houillères. Le recrutement, fait pour une durée limitée par l'office national d'immigration, aboutit finalement à l'établissement en France d'environ 2.000 marocains (3).

Enfin, l'immigration normale reprend à partir de 1946. Mais les marocains qui émigrent vers la France ne sont que très rarement en règle avec le dahir sur l'émigration. Il s'agit alors d'ouvriers recrutés en groupe par d'importantes entreprises. C'est ainsi qu'en 1948 les aciéries de la Chier à Longwy ont fait venir en France 120 travailleurs, originaires des cercles de Tiznit et de Goulimine, et qu'en 1949 la société Alais, Froges et Camargue a recruté, pour son usine de l'Argentière en Haute-Savoie, 30 marocains à Tiznit. Ce sont là des cas exceptionnels. L'introduction régulière d'un ouvrier en France nécessite l'accord de la direction du travail à Rabat, du service de la main-d'œuvre étrangère du ministère du travail en France, de l'office national d'immigration, auquel l'ordon-

(3) Renseignements numériques fournis par le service social marocain des houillères :

Nombre d'ouvriers recrutés par l'O.N.I. de 1946 à 1948	3.856
Nombre d'ouvriers rapatriés	2.074
Nombre d'ouvriers reclassés dans diverses industries	58
Nombre d'ouvriers partis irrégulièrement des houillères	420
Nombre d'ouvriers restés aux houillères en fin de contrat	1.378
Total des ouvriers restés en France	1.836

nance du 2 novembre 1945 réserve le monopole de l'introduction de la main-d'œuvre étrangère en France, éventuellement du ministère de la santé publique. Elle entraîne des frais assez élevés (frais d'introduction, réclamés par l'O.N.I., cautionnement versé au trésorier général du Protectorat, etc...) et de nombreuses démarches, qui souvent n'aboutissent pas, les services intéressés étant hostiles à toute nouvelle immigration de nord-africains, en raison de l'abondance en France des chômeurs algériens.

On comprend donc que les employeurs préfèrent engager les immigrés clandestins, qui attendent à la porte de l'usine qu'on puisse leur donner du travail.

L'important pour le marocain qui désire venir travailler en France est de réussir à y pénétrer. Une fois sur place en effet, il lui suffira de justifier d'un domicile et d'un moyen d'existence, pour obtenir une carte d'identité de protégé français qui régularise sa situation dans la métropole.

Il existe de nombreux moyens de pénétrer en France.

Le plus simple consiste à obtenir un passeport chérifien avec un visa de sortie temporaire, valable trois mois par exemple : pour raison de santé, pour affaire de famille, etc... Rien n'est plus aisés que de rester ensuite définitivement en France.

Un autre procédé consiste à émigrer d'abord vers l'Algérie ou la Tunisie et à obtenir ensuite un passeport pour la France des autorités algériennes ou tunisiennes. C'est ainsi qu'en 1948, une soixantaine de marocains venus en Algérie clandestinement ou comme travailleurs saisonniers, ont pu être engagés en Oranie par une importante société agricole du Midi de la France.

Enfin, un dernier procédé consiste à se faire établir en Algérie une fausse carte d'identité. Le nom et la filiation sont habituellement exacts. Seul le véritable lieu de la naissance est remplacé par une localité située en territoire algérien. L'intéressé n'a, ensuite, habituellement aucune difficulté pour se rendre en France par bateau ou par avion, mêlé aux algériens, pour lesquels n'existe aucune restriction à la circulation entre l'Algérie et la Métropole.

Il est difficile d'apprécier le nombre de ces clandestins qui continuent souvent à se faire passer en France pour algériens. Un marocain, connaissant bien la région du nord, nous assurait qu'il existait, dans les deux départements du nord et du Pas-de-Calais, plusieurs centaines de nord-africains se faisant passer pour algériens alors qu'ils sont en réalité marocains. Le cas serait surtout fréquent avec des immigrés originaires du Maroc oriental. Les chleuhs ont au contraire trop d'attaches avec leur famille restée en tribu, pour ne pas s'efforcer de reprendre,

dès qu'ils le jugent possible, leur véritable identité (4).

Il semble qu'on puisse estimer à cinq cents par an, le nombre des arrivées clandestines en France par Marseille et Perpignan entre 1946 et 1949. Le mouvement semble être considérablement ralenti depuis le début de 1950 en raison du chômage.

**

II. — LA SITUATION ACTUELLE DE LA COLONIE MAROCAINE EN FRANCE — IMPORTANCE, ORIGINE ET REPARTITION.

La colonie marocaine en France, qui était tombée à moins de dix mille âmes à la fin de 1945 et au début de 1946, s'est accrue d'environ 6.000 personnes au cours de ces quatre dernières années. Une enquête, en avril 1949, avait permis de recenser près de quatorze mille marocains. Les chiffres fournis par certaines préfectures semblent cependant un peu faibles (5). Le nombre des marocains résidant en France doit être compris, à l'heure actuelle, entre quinze mille et seize mille.

Près des trois quarts de ces immigrés sont des chleuhs originaires des régions administratives d'Agadir et de Marrakech.

Tous les bureaux d'Agadir sont représentés en France. En tête vient celui du cercle d'Inezgane, avec les deux tribus des Chtouka de la plaine. On peut estimer que le nombre des Chtouka résidant en France est compris entre 1.000 et 1.500.

Vient, sensiblement à égalité, le bureau du cercle de Tiznit avec les Ahl Massa, particulièrement nombreux, les Ahl Aglou, Ahl Mader, Ahl Sahel, Ouled Jerrar et Ahl Tiznit. Ces six tribus doivent également grouper en France entre 1.000 et 1.500 personnes.

Citons, ensuite, la circonscription des Ida Oultit, le bureau des (Aït Bahia et Aït Souab), la circonscription de Bou Izakaren (Akhsas et Ahl Ifran), le bureau du cercle de Taroudant (Pachalik, Mentaga, Menhaba), l'annexe d'Irherm, l'annexe d'Argana, l'annexe des Ida ou Tanan.

Loin derrière, viennent l'annexe d'Akka (Aït Oumribet) et le poste de Tarjicht au nord de la circonscription de Goulimine (Id Brahim, Aït Herbil).

La région de Marrakech est principalement représentée par les Haba du territoire de Mogador.

(4) Sur 48 chômeurs marocains recensés à St-Etienne en janvier 1950, 37 arrivaient directement du Maroc, clandestinement pour la plupart, 15 venaient en France pour la première fois, 22 y avaient déjà séjourné. Tous, sauf deux étaient chleuhs.

(5) Certaines préfectures se sont, en effet, bornées à fournir les chiffres des travailleurs et des chômeurs inscrits sur les contrôles du service départemental du travail. Elles n'ont ainsi pas tenu compte de la population marocaine flottante. Celle-ci, bien qu'assez faible, n'est cependant pas négligeable dans certaines régions.

dor, les Mtouga et les Oulad Bou Sbaa d'Imi-n-Tanout, les Goundafa et les Guedmiwa, d'Amizmiz, les Mgouna et les Sektana du territoire d'Ouarzazate.

Il convient, enfin, de ne pas oublier, dans l'énumération des chleuhs résidant en France, le groupe, toujours important, des Aït Baamrane de l'enclave d'Ifni. Bien que sujets espagnols, ils vivent en France mêlés aux autres chleuhs dont rien ne les distingue.

Les militaires libérés et les anciens ouvriers de l'organisation Todt, au nombre d'environ trois mille, sont originaires des grandes villes (Casablanca, Rabat, Fès) et des régions nord et nord-ouest du Maroc. Parmi les tribus rurales ayant fourni le plus grand nombre de ces immigrés citons :

- Dans la région de Rabat les Sfafa et les Ouled Yahia dans le contrôle civil de Sidi Sliman, les Oulad Mokhtar de Mechra Bel Ksiri et surtout les différentes tribus de la confédération des Zemmour dépendant du cercle de Khémisset (6).
- Dans la région de Fès, les tribus du cercle de Taza (Rhiatta, Meknassa), les Tsoul du cercle de Beni Lent, les Oulad Amrane du Haut Ouerrha.
- Dans la région de Casablanca, les Oulad Harrez de Ber Rechid, les Beni Meskine d'El Borouj, les Oulad Bouzerara de Sidi Ben-nour, les Ntifa et les Aït Attab d'Azilal.
- Dans la région de Marrakech, viennent, en tête, les Srharna et les Zemrane, puis les Oultana de Deunat, les Mesfioua des Aït Ourir, les Rbia de Safi, les Chiadma de Mogador.

Terminons enfin cette revue de la colonie marocaine en France, en signalant les groupes d'immigrés suivants, numériquement moins importants :

Le Maroc oriental a de tout temps vu partir des émigrants vers l'Algérie et vers la France. On peut estimer le nombre de ces derniers à quelques centaines. Il est, du reste, difficile de déterminer dans quelle mesure des marocains, originaires d'Oujda ou du cercle de Berkane, résident en France en se faisant passer pour algériens.

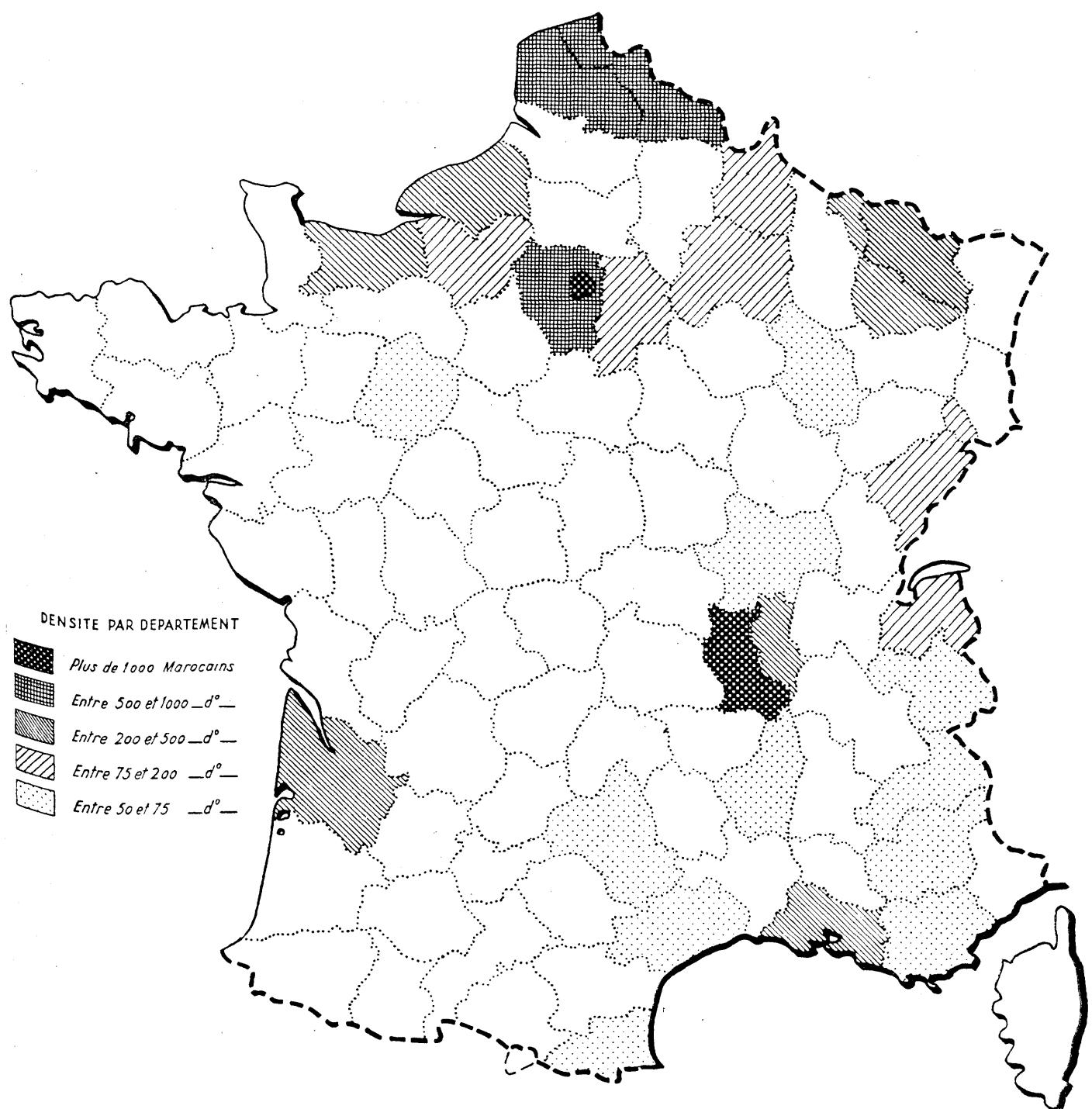
Le Tasilalet a fourni, depuis 1947, un certain nombre de mineurs pour les charbonnages. Les tribus arabes de la circonscription de Goulimine ont été également touchées par différents recrutements d'ouvriers.

L'ensemble de ces trois groupes (Maroc oriental, Tasilalet, Goulimine) représente, environ, un millier de personnes.

Nous constatons, donc, que la grande majorité des marocains résidant en France est com-

(6) On compte, au cours des années 1946 à 1949, environ cinquante projets de mariage mixte, formés en France par des marocains originaires du cercle des Zemmour.

REPARTITION DES MAROCAINS EN FRANCE



posée de berbères du soud-ouest parlant la Tachelhait. Leur proportion a diminué depuis 1939. De 90 % elle est passée à 70 ou 75 %. Ils constituent cependant, toujours de beaucoup, le groupe le plus important puisqu'ils forment les trois quarts de la colonie marocaine.

Si nous examinons, maintenant, la répartition en France de ces immigrés, nous constatons que près de la moitié (7.000) résident dans le département de la Seine..

Environ 7.500 autres sont groupés dans les 19 départements suivants :

La Loire	2.500
Le Nord	800
Le Pas-de-Calais	700
La Seine et Oise	500
Les Bouches-du-Rhône	400
La Gironde	350
La Meurthe et Moselle	300
La Moselle	300
La Seine inférieure	300
Le Calvados	250
Le Rhône	200
La Haute Savoie	150
La Seine et Marne	150
Le Doubs	150
L'Isère	100
La Marne	100
Les Ardennes	100
L'Eure	100
Le territoire de Belfort	80

Viennent, ensuite, 11 départements qui comptent chacun une cinquantaine de marocains :

La Haute Marne,
La Sarthe,
La Saône et Loire,
La Savoie,
Les Hautes-Alpes,
Les Basses Alpes,
Le Var,
L'Ardèche,
L'Hérault,
Les Pyrénées orientales,
L'Aveyron.

Vingt six départements ont une population marocaine comprise entre 10 et 50 personnes — Trente ont moins de 10 marocains — Trois (La Corrèze, la Creuse et la Lozère) n'en ont aucun.

Si nous examinons la carte, de la répartition de la population marocaine en France, nous constatons que cette population forme un certain nombre d'îlots dont les principaux sont les suivants :

La région parisienne (Seine et Seine et Oise)	7.500
La Loire	2.500
Le nord et le Pas-de-Calais	1.500
La Normandie (Seine Inférieure — Calvados et Eure)	650

La Lorraine (Moselle et Meurthe et Moselle)	600
---	-----

Viennent ensuite :

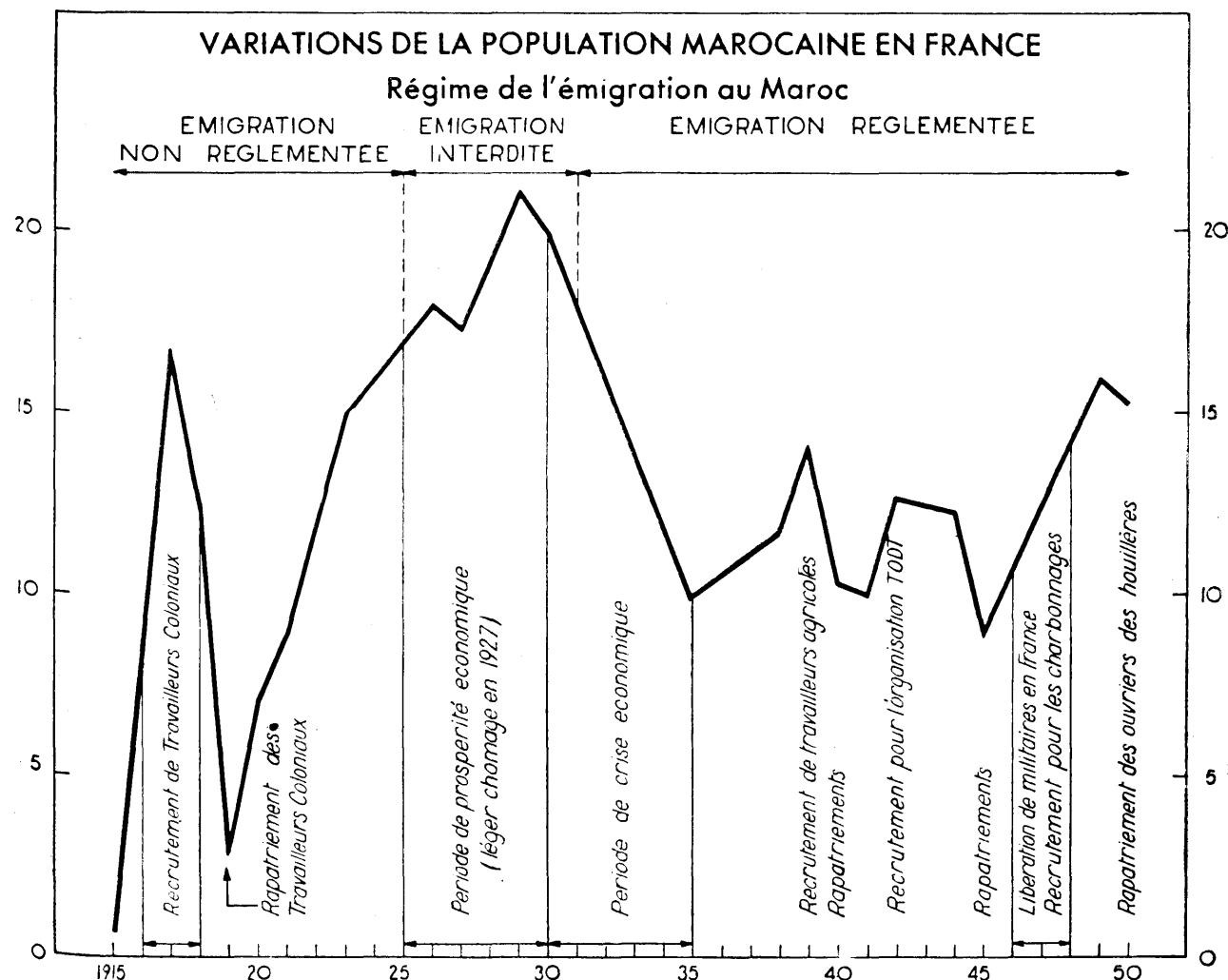
Les Bouches-du-Rhône	400
La Gironde	350
Le Doubs et le territoire de Belfort	230
Le Rhône	200
La Haute Savoie	150
L'Isère	100
Les Ardennes	100

Ces îlots correspondent à des zones industrielles : (métallurgie, industries chimiques ou électrochimiques, manufactures de caoutchouc, construction d'automobiles, dans la région Parisienne — hauts fourneaux et industries de transformation du cuivre ou de l'aluminium, en Normandie — aciéries, en Lorraine — construction d'automobiles, dans le Doubs — industrie électrochimique, dans l'Isère — métallurgie, dans les Ardennes).

- à des mines de charbon : Loire, Nord, Pas-de-Calais, Lorraine,
- à des régions détruites par la guerre où existe des possibilités de travail sur des chantiers de déblaiement ou de reconstruction (Normandie),
- à des constructions de barrage (Haute Savoie),
- à des lieux de passage, grandes villes ou ports, où séjourne une population marocaine flottante à la recherche de travail (Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux).

A l'intérieur de ces îlots la population marocaine apparaît, également, groupée dans certaines villes ou même dans certains quartiers de ces villes. C'est ainsi que, dans la région parisienne, presque tous les marocains sont concentrés dans la banlieue nord-ouest, à Gennevilliers en particulier, et que, dans la Loire, on n'en rencontre aucun en dehors de l'arrondissement de Saint-Etienne.

En ce qui concerne le travail, ils se rassemblent également dans certaines entreprises déterminées. Ce n'est pas une question de profession. Les marocains excellent, par exemple, dans l'industrie du caoutchouc. Dans la Seine, les usines Kléber-Colombes ont près de cent cinquante ouvriers marocains. Les autres usines de pneumatiques, qui emploient pourtant de nombreux algériens, n'utilisent pas de main-d'œuvre marocaine. Dans le Puy-de-Dôme, les établissements Michelin, malgré la proximité d'une importante colonie marocaine dans le



département voisin, n'ont qu'une dizaine d'ouvriers marocains.

Un autre exemple est fourni par les charbonnages. Les houillères des Cévennes, dans le Gard, qui emploient plusieurs milliers de mineurs algériens, n'ont aucun marocain. Ceux-ci, par contre, sont plus de deux mille dans le bassin de la Loire à Saint-Étienne.

En examinant de plus près ces îlots de marocains qui se forment dans certains quartiers, dans certaines entreprises, nous constatons un regroupement très net des immigrés chleuhs par tribu. On a parlé à ce sujet d'instinct grégaire ; il est certain que le marocain, nouvellement arrivé dans un pays étranger, dont il ignore la langue et les mœurs, a une tendance, bien naturelle, à se rapprocher de ses compatriotes. Cette tendance pourrait expliquer non pas un regroupement des marocains en général — car les chleuhs se réservent entre eux le nom de « marocains » et considèrent ceux qui viennent du reste du Maroc, les « fassis » ou les « arabes », comme des étrangers — mais,

au moins, un regroupement de chleuhs. Elle n'explique pas la constitution de groupes par tribu.

Celui-ci est une conséquence directe de la clandestinité de l'émigration.

Nous avons vu que les employeurs reculent devant les complications et les frais qu'entraînerait l'application des réglementations française et marocaine. Ils préfèrent embaucher des marocains qui se trouvent déjà en France, tout en désirant certaines garanties. La plupart des entreprises, qui utilisent la main-d'œuvre marocaine, ne recrutent donc de nouveaux ouvriers marocains que sur la recommandation de ceux qui sont déjà à leur service et qui leur donnent satisfaction. C'est l'ancien ouvrier qui sert de garant au nouveau et le met au courant du travail qu'il aura à accomplir.

Le chleuh, qui désire d'autre part aller chercher en France le complément de ressources nécessaire à la vie de son groupe familial, ne part généralement pas à l'aveuglette. Il commence à prendre contact avec un de ses contributeurs, déjà établi en France. Si celui-ci pense

être en mesure de lui trouver du travail, il invite le candidat à l'émigration à venir le rejoindre en le renseignant, en même temps, sur le meilleur moyen de gagner la France. Il avance même parfois l'argent nécessaire à son voyage. Il l'héberge à son arrivée, et subvient à ses besoins jusqu'à ce qu'il ait pu le faire embaucher à l'usine où il travaille déjà lui-même. Les frais de voyage, d'hébergement et autres sont remboursés par le nouvel immigré, dès que celui-ci commence à percevoir un salaire.

Ce système de recrutement sur recommandation des anciens ouvriers, donne pleinement satisfaction aux employeurs. Il est à peu près le seul à être utilisé par les établissements qui ont l'habitude d'employer de la main-d'œuvre marocaine. Il a abouti, naturellement, à la concentration de cette main-d'œuvre dans un nombre limité d'entreprises et a donné une très grande stabilité aux groupements chleuhs en France. Ceux-ci n'ont pas sensiblement varié depuis trente ans. C'est tout juste si l'on peut citer la disparition des colonies de Nantes, Saint-Nazaire et la Rochelle, à la suite de la dernière guerre. Par contre, on a constaté la naissance d'un groupe à la suite de l'initiative, prise en 1947, par les usines Peugeot, de recruter à Saint-Etienne des marocains inaptes au

travail des mines que le service social des houillères s'efforçait de recaser. Une petite colonie chleuh s'est alors constituée à Sochaux qui est rapidement passée de 4 personnes, en 1946, à 130, en 1948, et un nouveau courant d'émigration s'est formé à partir du Maroc vers le Doubs.

Nous constatons donc la présence en France d'un certain nombre d'îlots chleuhs concentrés dans certains quartiers, dans certaines entreprises. La clandestinité de l'émigration est venue renforcer les liens de tribu qui existaient entre les immigrés et développer leur esprit d'entraide. Les colonies chleuhs sont donc caractérisées par leur stabilité et par la solidarité qui unit leurs membres.

Cette stabilité et cette solidarité ne se rencontre nullement chez les immigrés n'appartenant pas au groupe chleuh. Ceux-ci, comme nous le verrons plus loin sont des isolés et des instables. Ils sont dispersés dans toute la France.

(A suivre)

PIERRE DEVILLARS,

30 avril 1950.